

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-238

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-23-00027 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 87-2022 portant délégation de signature à **??** Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est, **??** en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière
(3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-23-00027

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 87-2022
portant délégation de signature à

Mme Véronique MAYOUSSE, directrice
interdépartementale des routes Centre-Est,
en matière de gestion du domaine public routier
et de circulation routière



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 87-2022 portant délégation de signature à
Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est,
en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 38-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, en qualité de directrice interdépartementale des routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Véronique MAYOUSSE**, directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, à l'effet de signer au nom du préfet de la Savoie, dans le cadre de ses attributions, les décisions suivantes :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCÉDÉ :

Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire	Code général de la propriété des personnes publiques : art. R.2122-4 Code de la voirie routière : L.113-1 et suivants Circ n° 80 du 24/12/66
Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres	Code de la voirie routière art. L.113-1 et suivants
Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public	Circ n° 69-113 du 06/11/69
Convention de concession des aires de service	
Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles	Circ n° 50 du 09/10/68
Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public	Circ n° 69-113 du 06/11/69 Code de la voirie routière : art. L.112-1 et suivants, art. L.113-1 et suivants Code général de la propriété des personnes publiques : art. R.2122-4
Agrément des conditions d'accès au réseau routier national	Code de la voirie routière : art. L.123-8

B/ EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCÉDÉ :

Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents	Code de la route : art.R 411-8 et R.411-18 Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24/11/67
Réglementation de la circulation sur les ponts	Code de la route : art. R.422-4
Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture	Code de la route : art. R.411-20

Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation	Code de la route : art. R.314-3
Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés	Code de la route : art. R.432-7

C / AFFAIRES GÉNÉRALES :

Déclarations d'inutilité et remise aux services des domaines de terrains devenus inutiles au service	Code général de la propriété de la personne publique : art. L.3211-1 et suivants
Approbations d'opérations domaniales	Arrêté du 4/08/1948 modifié par arrêté du 23/12/1970
Représentation devant les tribunaux administratifs, actes de plaidoirie et observations orales, y compris ceux liés aux mesures d'expertise. Mémoires en défense et notes en délibérées destinées aux juridictions administratives de première instance	Code de justice administrative Code de procédure civile et Code de procédure pénale
Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige	Circ Premier Ministre du 06/04/2011

Article 2 : Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation sera communiqué à la préfecture de la Savoie et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Article 3 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 38-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Véronique MAYOUSSE, directrice interdépartementale des routes Centre-Est, est abrogé.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme la directrice interdépartementale des routes Centre-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 23 août 2022

Le préfet,

Signé : François RAVIER